

**DRC 4725 Élaboration des lois et interprétation / CML 4504 – Études en droit public :  
Élaboration des lois et interprétation**

**Nom du professeur(e) : Mistrale Goudreau**

**Session : Hiver  
2024 (Jan. 8,  
2024-Avr. 10,  
2024)**

**Objectif du cours :**

S'interroger davantage sur les origines, la nature et le fonctionnement des "règles" d'interprétation législative, ainsi que sur leurs relations avec l'élaboration des lois. Replacer ces règles et ces méthodes dans la perspective plus large de l'interprétation juridique et de l'élaboration du droit. Acquérir les notions de base de la rédaction législative et du processus d'adoption des lois.

**Description du cours :**

La matière proposée étant d'une étendue sans limite, on n'essaiera pas de la "couvrir", ce qui serait impossible et d'ailleurs parfaitement inutile. On insistera sur l'explication, l'illustration et l'imbrication des principes et des méthodes, plutôt que sur des solutions toutes faites qui ne peuvent être qu'illusoire.

**Méthode d'enseignement**

Enseignements magistraux ; séminaires de commentaire d'arrêts ; si possible, conférences et séances d'exercice avec le concours de praticiens de la législation. Les enseignements et séminaires seront en personne (ou donnés en approche bimodale si l'Université impose cette approche).

**Méthode d'évaluation :**

Examen final en présentiel, à livres fermés pendant la période d'examen : 88 %. (Si l'Université impose l'approche bimodale ou virtuelle, l'examen sera sous la forme d'un examen maison de 24 heures).

Intra à choix multiples et à livres fermés : 6%

Participation : 6 %

**Principaux instruments de travail :**

- Lois applicables à la rédaction et l'interprétation législatives.
- Recueil de jurisprudence.

Aucun ouvrage n'est imposé aux étudiants. Toutefois, les très bons ouvrages de P.-A. CÔTÉ, *Interprétation des lois*, et de Ruth SULLIVAN, *Sullivan on the Construction of Statutes* et *Statutory Interpretation* peuvent constituer des compléments utiles du cours.

.